



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 10 mars 2020 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 03.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens dans la salle et salue les membres du conseil d'arrondissement, les membres de l'administration et au sergent présent dans la salle.

Madame Bourgeois annonce le début de l'abattage de près de 300 frênes au parc Saint-Valérien. Cet abattage fait suite à la problématique de l'agrile du frêne qui a déjà entraîné l'abattage des arbres infestés au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Elle souligne que ces abattages sont fait dans une optique d'assurer la sécurité des citoyens, stopper la propagation de la maladie et préserver le couvert végétal.

Elle demande l'aide et la compréhension des citoyens et indique que les équipes en arboriculture seront présentes sur le terrain pour faire des inspections et donner des conseils pour aider les citoyens à préserver leurs arbres, peu importe leurs essences.

Ensuite, la Mairesse fait un retour sur les différentes visites des entreprises de l'arrondissement qu'elle a effectué avec le commissaire au développement, dans le cadre de la vision de développement que l'arrondissement veut instaurer. Elle indique que ces visites vont se poursuivre.

En outre, elle indique que, lors de la présente séance, le conseil va officialiser le retour, pour cette année, d'un projet très apprécié par les citoyens, à savoir le projet de gardien de parcs, qui sera déployé dans huit parcs cette année.

Enfin, la Mairesse fait un état de la situation reliée au COVID-19. Elle indique que la situation est sous contrôle, mais rappelle aux citoyens les mesures à respecter pour éviter de propager la Covid-19.

CA20 30 03 0038

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
monsieur le conseiller Gilles Déziel
madame la conseillère Suzanne Décarie
monsieur le conseiller Richard Guay
madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine
madame la mairesse Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

De modifier l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil, afin de retirer le point 40.16.

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2020, tel que modifié.

ADOPTÉ

10.02

CA20 30 03 0039

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE - 4 FÉVRIER 2020

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 février 2020.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une intervention sur une demande d'interdiction de stationnement sur la 61^e Avenue
 - Deux interventions sur l'interdiction de stationnement sur le 67^e Avenue
 - Trois interventions sur le stationnement sur la rue Arthur-Nantel et l'activité d'une compagnie opérant sans permis sur cette rue
 - Deux interventions sur le stationnement et la présence d'une bouteille de gaz de propane dans l'impasse St-Joseph
 - Une intervention sur la programmation au centre sportif St-Jean-Vianney
 - Une intervention sur le projet poussette et la mise à sens unique du boulevard Gouin
 - Une intervention sur la motion concernant la Statue de Marguerite Bourgeois et l'installation de la Croix
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Lisa Christensen invite les citoyens à participer à une conférence sur le changement climatique donnée par l'université du 3^e âge le 11 mars au manoir de Pointe-aux-Trembles. Elle invite également les citoyens du faubourg Pointe-aux-Prairies à participer à un sondage relatif à leurs besoins en matière de transport en commun en vue d'améliorer l'offre de service.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine informe les citoyens que l'arrondissement débutera au mois de mai les travaux d'un parc inclusif avec des jeux pour les personnes à mobilité réduite au parc St-Joseph. Elle invite également les citoyens à participer, le 17 mars prochain, à 19 h 30 à la salle Dezilet du Cégep Marie-Victorin, au concert donné par l'orchestre Métropolitain.

Par ailleurs, elle tient à souligner que le 23 février dernier, l'organisme Équipe RDP, en concertation avec la Concertation haïtienne de RDP, a honoré plusieurs membres de la communauté haïtienne de l'arrondissement qui contribuent à faire une différence dans leur entourage. Enfin, elle demande à la mairesse de s'engager sur le fait qu'il n'y aura pas de fusion des postes de polices de quartier 45 (RDP) et 49 (PAT).

Monsieur le conseiller Richard Guay invite les citoyens éteindre leurs lumières pendant une heure dans le cadre de l'évènement « Une heure pour la planète ».

Dans le cadre du changement d'heure la fin de semaine du 14 mars, M. Guay invite les citoyens à vérifier que leurs avertisseurs de fumée sont fonctionnels. Il rappelle aux citoyens leur obligation d'avoir des avertisseurs fonctionnels.

Madame la conseillère Suzanne Décarie tient à souligner la Journée du droit des femmes célébrée le 8 mars dernier et, par la même occasion, le rôle majeur que jouent les deux centres des femmes situés sur territoire de l'arrondissement dans la lutte et protection des droits des femmes.

Elle invite également les citoyens à participer à un atelier de co-conception le 11 mars à 19 h à Maison du citoyen dans le cadre d'une démarche publique de mise en valeur d'espaces publics dans le vieux PAT organisé par le carrefour action municipale et famille et la Pépinière espaces collectifs. L'objectif est d'aménager des lieux publics conviviaux.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà tient à apporter son soutien aux familles italiennes qui font face à l'épidémie de la Covid-19. Il demande aux citoyens de respecter les consignes et rester à la maison afin de prévenir la propagation de ce virus. Il tient à souligner l'initiative du CRAIC.

Monsieur le conseiller Gilles Déziel invite les citoyens à participer au défi sportif intergo qui aura lieu du 29 avril au 3 mai au club sportif Claude Robillard. Il invite les citoyens à aller soutenir massivement les personnes handicapées qui y participent. Il invite les citoyens à participer massivement également aux Jeux de Montréal qui se dérouleront du 1^{er} au 5 avril.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'un citoyen concernant une interdiction de stationnement sur la 61^e Avenue.

Dépôt de deux citoyens sur le stationnement sur la rue Arthur-Nantel.

Dépôt d'une citoyenne pour le retrait de la motion sur la statue de Marguerite Bourgeois et la Croix à la Maison du Citoyen.

CA20 30 03 0040

ADHÉSION - PROGRAMME - SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES - MISE EN PLACE DE « CYCLOVIA » - CONFIRMER - PARTICIPATION -ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES À CE PROGRAMME - ANNÉE 2020

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adhérer au programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de «Cyclovia».

De confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à ce programme pour l'année 2020.

ADOPTÉ

12.01 1202971002

CA20 30 03 0041

OCTROI - CONTRAT - SYSTÈMES URBAINS INC. - TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ ET D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS SPORTIFS - PARCS SAMUEL-MORSE, RICHELIEU ET L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC - RP-PARC19-20 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Systèmes urbains inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 455 979,35 \$, taxes incluses pour les travaux d'électricité et d'éclairage des terrains sportifs dans les parcs Samuel-Morse, Richelieu et l'École secondaire de la Pointe-aux-Trembles, le tout conformément à l'appel d'offres public RP-PARC19-20 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 530 376,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 60,4 % par la Ville Centre par le Programme d'installations sportives extérieures (PISE) et à 39,6 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1204281009

CA20 30 03 0042

OCTROI - CONTRAT - POIRIER FONTAINE ARCHITECTES INC. - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE - CONCEPTION ET RÉALISATION D'UN CHALET - PARC DE L'ÉCOLE SECONDAIRE POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC - PRO-IMM20-2461-01 (5 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la compagnie ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme Poirier Fontaine architectes inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 78 876,34 \$, taxes incluses pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour la conception et la réalisation d'un chalet au parc de l'école secondaire Pointe-aux-Trembles, le tout conformément à l'appel d'offres public PRO-IMM20-2461-01 (5 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 95 440,38 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1208274001

20.03 VACANT

CA20 30 03 0043

OCTROI - CONTRAT DE SERVICE - AXIA SERVICES - ENTRETIEN MÉNAGER DE LA MAISON DU CITOYEN, DU 1ER AVRIL 2020 AU 31 MARS 2022 - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18021 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, d'une durée de deux (2) ans à la firme Axia Services, au montant de 244 573,67 \$, taxes incluses pour l'entretien ménager de la Maison du citoyen de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout conformément à l'appel d'offres public 20-18021 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense approximative de 248 526, 69 \$, taxes incluses, pour tenir compte de la clause d'indexation des prix prévue au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1202468008

CA20 30 03 0044

OCTROI - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - FNX-INNOV. INC. - CONCEPTION ET RÉALISATION - PLANS ET DEVIS - AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION - SENTIER CYCLO-PÉDESTRE SUR LA FRICHE FERROVIAIRE ENTRE LA 1ERE AVENUE ET LA 53E AVENUE - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC PRO-DBP-20-01 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise FNX-INNOV inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 345 097,46 \$, taxes incluses pour l'aménagement et à la construction d'un sentier cyclo-pédestre (le tout en site propre) sur la friche ferroviaire entre la 1^{ère} Avenue et la 53^e Avenue, le tout conformément à l'appel d'offre public PRO-DBP-20-01 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 414 116,95 \$ taxes, incidences et contingences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1208663001

CA20 30 03 0045

OCTROI - CONTRAT - LES PAVAGES CÉKA INC. - TRAVAUX DE PAVAGE DU STATIONNEMENT COTÉ SUD DU SITE DE LA MAISON DU CITOYEN - AUTORISER UNE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC BP20-02 (7 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Les pavages Céka inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 322 601,86 \$, taxes incluses pour les travaux de pavages du stationnement coté sud du site de la Maison du Citoyen, le tout conformément à l'appel d'offre public BP20-02 (7 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense de 379 581,67 \$ taxes, incidences et contingences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1208663002

CA20 30 03 0046

AUGMENTER - MONTANT DES INCIDENCES - COUVRIR LES FRAIS DE SURVEILLANCE - AUTORISER - DÉPENSE ADDITIONNELLE - PAYABLE À SNC LAVALIN INC - PROJET PILOTE DE MOBILITÉ UNIVERSELLE ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA 52È AVENUE - APPEL D'OFFRES RP-ING19-04.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'augmenter les incidences d'un montant de 28 743,75 \$ pour couvrir les frais de surveillance dans le cadre du projet pilote de mobilité universelle et réaménagement de la 52e Avenue - Appel d'offres RP-ING19-04.

D'autoriser une dépense additionnelle de 28 743,75 \$ à cet effet, payable à SNC-Lavalin inc., faisant passer le coût total du projet de 836 031,18 \$ à 864 774,93 \$ taxes, incidences et contingences incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1194281012

CA20 30 03 0047

OCTROI - SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT - ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET DES PROFESSIONNELS DU VIEUX POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION DE L'ATELIER « COMMENT DÉVELOPPER LA FIDÉLISATION DE SA CLIENTÈLE LOCALE » DANS LE CADRE DE

**L'ENJEU DE LA MOBILISATION DES COMMERÇANTS DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT -
APPROUVER VIREMENT DE CRÉDIT À CET EFFET**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer un soutien financier non récurrent de 1 897,09 \$ à l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux Pointe-aux-Trembles pour la réalisation de l'atelier « Comment développer la fidélisation de sa clientèle locale » dans le cadre de l'enjeu de la mobilisation de l'ensemble des commerçants du territoire de l'arrondissement.

D'autoriser le virement de crédit à cet effet.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1201528001

CA20 30 03 0048

**PROLONGATION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME CULTURE, BIBLIOTHÈQUES ET
PATRIMOINE - APPROUVER - CONVENTION AVEC L'ORGANISME : LES ARTISTES POINT'ARTS -
ANNÉE 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme Les Artistes Point'Arts, se terminant le 31 décembre 2020.

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière à l'organisme Les Artistes Point'Arts, au montant total de 8 427 \$ dans le cadre du Programme Culture, bibliothèques et patrimoine.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.09 1183704003

CA20 30 03 0049

**APPROBATION - CONVENTION - COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - DROIT
D'ACCÈS - INSTALLATION ET ENTRETIEN - STATION LIMNIMÉTRIQUE - TERRITOIRE -
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la convention à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal afin de consentir un droit d'accès pour l'installation et l'entretien d'une station limnimétrique sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

D'autoriser Mme Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement ou son remplaçant à signer ladite convention.

ADOPTÉ

20.10 1201528002

CA20 30 03 0050

APPROBATION - CONVENTION - UTILISATION ISSUE DE L'ENTENTE RÉGISSANT LE PARTAGE DES INSTALLATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET MUNICIPAUX ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES, ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (CSPI), POUR UNE DURÉE DE 10 ANS

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la convention d'utilisation issue de l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île (CSPI) et ce, pour une période de 10 ans.

ADOPTÉ

20.11 1201609002

CA20 30 03 0051

OCTROI - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - COLLÈGE ST-JEAN-VIANNEY ENTRETIEN MÉNAGER ET LA SURVEILLANCE - COMPLEXE SPORTIF - PÉRIODE - 1ER AVRIL 2020 AU 31 MARS 2021 - AUTORISER DÉPENSE ET VIREMENT

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré au montant maximal de 350 000 \$ taxes incluses avec le Collège St-Jean-Vianney, pour l'entretien ménager et la surveillance du complexe sportif, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

D'autoriser le virement à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.12 1204489001

CA20 30 03 0052

RATIFICATION - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SERVIFORÊT INC- TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES - PARC SAINT-VALÉRIEN - AUTORISATION DE DÉPENSE - DEMANDE DE PRIX PARC20-08 - 4 SOUMISSIONNAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De ratifier l'octroi du contrat de gré à gré à la firme Serviforêt inc. au prix de sa proposition, soit au montant de 62 546,40 \$, taxes incluses pour les travaux d'abattage d'arbres au parc Saint-Valérien, le tout conformément à la demande de prix pour contrat de gré à gré PARC20-08 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense approximative de 75 055,68 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.13 1204281016

CA20 30 03 0053

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 10 janvier 2020.

ADOPTÉ

30.01

CA20 30 03 0054

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES -RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE - JANVIER 2020 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - JANVIER 2020 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - PÉRIODE - JANVIER 2020 - DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE EFFECTUÉES - PÉRIODE -JANVIER 2020

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de janvier 2020 et en matière de ressources financières pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2020.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de janvier 2020 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de janvier 2020.

ADOPTÉ

30.02 1202468007

CA20 30 03 0055

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2019 RELATIFS À L'UTILISATION DU FONDS DE PARCS ET DU FONDS DE STATIONNEMENTS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de reddition de comptes pour l'année 2019 relatifs à l'utilisation du fonds de parcs et du fonds de stationnements de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1202468006

CA20 30 03 0056

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES SUIVANTS : ENSEMBLE VOCAL VOCAL-DIVA - SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS PAT POUR ET AU NOM DE GROUPE SANTÉ MARCHÉ - ÉQUIPE RDP - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE RDP - SOCIÉTÉ DE LA SP, MONTRÉAL-SECTION EST - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE PAT - CERCLE DES FERMIERES DE RDP - COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ILE POUR ET AU NOM DU COMITÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - POUR L'ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants :

	Organisme	Événement	Montant
1	Ensemble vocal Voca-Diva	Concert au collège Marie-Victorin les 4 et 5 avril 2020	300 \$
2	Société Ressources Loisirs PAT pour et au nom de Groupe Santé Marche	Souper dansant pour leurs 25 ans d'existence	300 \$
3	Équipe RDP	Quatre activités dans le cadre de la 29 ^e édition du Mois de l'Histoire des Noirs 2020 du 22 au 28 février 2020	500 \$
4	Club de patinage artistique de RDP	Revue sur glace 2020 les 3-4-5 avril 2020	500 \$
5	Association sclérose en plaques Est de Montréal	2 ^e édition souper spaghetti-Karaoké le 14 mars 2020	250 \$
6	Club de patinage artistique de PAT	Revue sur glace 2020 les 27-28-20 mars 2020	500 \$
7	Cercle des fermières de RDP	Exposition des œuvres des élèves de Mme Denise Rodier 25 et 26 avril 2020	200 \$

8	Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île pour et au nom du Comité de réussite éducative et de persévérance scolaire	Journée de la persévérance scolaire – Remise de 10 bourses : · Daniel-Johnson : 2 bourses de 100 \$ · École secondaire Pointe-aux-Trembles : 2 bourses de 100 \$ · École Jean-Grou : 2 bourses de 100 \$ · Centre Paul-Gratton (Pavillon Pointe-aux-Trembles) : 2 bourses de 100 \$ · Centre Paul-Gratton (Pavillon Rivière-des-Prairies) : 2 bourses de 100 \$	1 000 \$
	Total		3 550 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1205057002

CA20 30 03 0057

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS - PROJET DE PATROUILLE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE - ANNÉE 2020 - AUTORISER UN VIREMENT DE CRÉDIT À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 3 200 \$ pour une contribution financière non récurrente dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2020.

D'approuver le versement d'un montant maximal de 3 200 \$, à cet effet, au Regroupement des éco-quartiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

D'autoriser un virement de crédit à cette fin.

ADOPTÉ

30.05 1204939001

CA20 30 03 0058

OFFRE - CONSEIL MUNICIPAL - ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - PRENDRE EN CHARGE - RÉALISATION - TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT - RUE REEVES - 79E AVENUE - RUE RAINAUD

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles prenne en charge :

- 1 – les travaux d'inversement d'égouts sur la rue Rainaud. La prise en charge vise la réalisation du projet;
- 2 – les travaux d'égouts sur la rue Reeves. La prise en charge vise la conception et la réalisation du projet;
- 3 – les travaux d'égouts sur la 79e avenue. La prise en charge vise la conception et la réalisation du projet.

ADOPTÉ

30.06 1204281010

CA20 30 03 0059

OFFRIR - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ (SUM) - DEUXIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - PRENDRE EN CHARGE - MISE À SENS UNIQUE - CERTAINS TRONÇONS - BOULEVARD GOUIN - DANS LE CADRE DU "PROJET POUSSETTE"

ATTENDU l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU que le "Projet poussette" vise l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'un sentier piéton dans l'emprise du boulevard Gouin impliquant l'implantation d'une circulation automobile à sens unique sur certains tronçons;

ATTENDU que cette nouvelle distribution de l'espace à l'intérieur de l'emprise du boulevard améliorera considérablement la sécurité des usagers vulnérables soit les piétons et les cyclistes;

ATTENDU que ces aménagements favorisent les modes de déplacement actifs comme la marche et le vélo tout en restreignant l'utilisation de l'automobile sur un parcours riverain, surtout pour des déplacements de transit à l'intérieur du territoire;

ATTENDU que cette nouvelle configuration permet de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse des automobilistes sur le boulevard Gouin;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la mise à sens unique de certains tronçons du boulevard Gouin, entre la 87e Avenue et la limite ouest de l'arrondissement, soit à l'est de l'avenue Ozias-Leduc.

De coordonner et réaliser les travaux de marquage et de signalisation à cet effet dans le but d'aménager une piste cyclable et un sentier piéton dans l'emprise du boulevard dans le cadre du "Projet poussette".

ADOPTÉ

30.07 1198330006

CA20 30 03 0060

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30092-2 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2020) (RCA19-30092, TEL QU'AMENDÉ) »

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA19-30092-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2020) (RCA19-30092, tel qu'amendé) ».

40.01 1204860001

CA20 30 03 0061

PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30092-2 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2020) (RCA19-30092, TEL QU'AMENDÉ) »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro RCA19-30092-2 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2020) (RCA19-30092, tel qu'amendé) ».

ADOPTÉ

40.02 1204860001

CA20 30 03 0062

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA20-E174

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA20-E174 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 787 000 \$ pour le programme d'aménagement de parcs et le programme d'améliorations des installations sportives extérieures ».

40.03 1204281013

CA20 30 03 0063

PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA20-E174 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 787 000 \$ POUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET LE PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro RCA20-E174 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 787 000 \$ pour le programme d'aménagement de parcs et le programme d'améliorations des installations sportives extérieures ».

ADOPTÉ

40.04 1204281013

CA20 30 03 0064

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA20-E175

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA20-E175 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le programme de réfection routière et du programme de réaménagement de rues ».

40.05 1204281014

CA20 30 03 0065

PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA20-E175 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET DU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro RCA20-E175 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le programme de réfection routière et du programme de réaménagement de rues ».

ADOPTÉ

40.06 1204281014

CA20 30 03 0066

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-133

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande des dérogations au Règlement de zonage en vigueur afin d'aménager une aire de stationnement en cour avant et d'installer un équipement récréatif qui empiète dans la marge de recul avant secondaire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-133 intitulée «Projet particulier visant à permettre qu'un bâtiment à usage institutionnel situé au 12230, avenue Fernand-Gauthier, sur le lot 1 057 700, puisse aménager une aire de stationnement en cour avant et installer un équipement récréatif qui empiète dans la marge de recul avant secondaire - District de Rivière-des-Prairies ».

QUE l'assemblée de consultation publique prévue le 31 mars 2020 sur projet de résolution, est reportée à une date ultérieure.

ADOPTÉ

40.07 1205270001

CA20 30 03 0067

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-134

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment situé aux 11630-11650, boulevard Rivière-des-Prairies aux fins de l'usage « lieu de culte » et « d'activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs » sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 510 161, 1 510 162, 1 510 163, 1 510 172, 1 510 174, 1 510 175, 1 510 179 et 1 510 180, et une portion du lot 1 510 169;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-134 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » et « d'activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs » d'un bâtiment situé aux 11630-11650, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le futur lot projeté composé des lots 1 510 161, 1 510 162, 1 510 163, 1 510 172, 1 510 174, 1 510 175, 1 510 179 et 1 510 180 et une portion du lot 1 510 169 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

QUE l'assemblée de consultation publique prévue le 31 mars 2020 sur projet de résolution, est reportée à une date ultérieure.

ADOPTÉ

40.08 1208238002

CA20 30 03 0068

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-132

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 25 février 2020, relativement au premier projet de résolution numéro PP-132 intitulée « Projet particulier visant à permettre qu'un bâtiment à usage industriel situé au 9515, 7e Rue, sur le lot 6 274 677 ne fournisse pas minimalement une unité de chargement de grande taille - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.09 1195270018

CA20 30 03 0069

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-132

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande une dérogation au Règlement de zonage en vigueur afin de ne pas fournir un quai de chargement pour un bâtiment industriel existant;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 4 février 2020 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation en date du 25 février 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le **second** projet de la Résolution numéro PP-132 intitulée « Projet particulier visant à permettre qu'un bâtiment à usage industriel situé au 9515, 7e Rue, sur le lot 6 274 677 ne fournisse pas minimalement une unité de chargement de grande taille - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.10 1195270018

CA20 30 03 0070

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-131

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT que le requérant demande l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment situé au 11660, boulevard Rivière-des-Prairies aux fins de l'usage « lieu de culte » et « d'activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs » sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 510 159, 1 510 160, 1 510 171 et 1 510 173 et une portion du lot 1 510 169;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 3 décembre 2019 ainsi que la tenue de l'assemblée publique de consultation en date du 13 janvier 2020 et l'adoption du second projet modifié le 4 février 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-131 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » et « d'activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs » d'un bâtiment situé au 11660, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le futur lot projeté composé des lots 1 510 159, 1 510 160, 1 510 171 et 1 510 173 et une portion du lot 1 510 169 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.11 1198238011

CA20 30 03 0071

PIIA - BÂTIMENT - 12898, RUE NOTRE-DAME EST - LOT 1 503 888 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 février 2020.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article à l'article 96 de la section 13 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs à la création de nouvelles ouvertures sur un bâtiment situé au 12898, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 503 888 - District de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans préparés par monsieur Dimitrios Razis, architecte, et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 27 janvier 2020.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.12 1208238001

CA20 30 03 0072

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)-007 - IMPLANTATION - ESPACE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - 600, 24E AVENUE - DISTRICT POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter par l'ordonnance OCA20-(C-4.1)-007, l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite, sur une distance de 7 mètres, face au 600, 24e Avenue.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.13 1204281006

CA20 30 03 0073

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA20-(C-4.1)-008 - RETRAIT - ESPACE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - 11764, DAMASE-POTVIN - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'édicter par l'ordonnance OCA20-(C-4.1)-008, le retrait des panneaux de signalisation qui délimitent une zone de stationnement réservée pour personne à mobilité réduite, d'une longueur de 6 mètres, devant le 11764 avenue Damase-Potvin.

De conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.14 1194281052

CA20 30 03 0074

APPROBATION - PROGRAMMATION - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ARRONDISSEMENT - ANNÉE 2020 - ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De ratifier la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2020.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2020 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA20-(C-4.1)-009** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2020 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA20-(B-3)-001** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2020 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA20-(P-1)-001** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2020 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA20-(RCA09-Z01)-001** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2020 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA20-(P-3)-001** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2020 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.15 1202971001

40.16 RETIRÉ

CA20 30 03 0075

DÉPÔT - DIRECTEUR DU SERVICE DE L'EAU - RAPPORT - APPLICATION - RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES BÂTIMENTS CONTRE LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT (11-010) - ANNÉE 2019

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De déposer au directeur du Service de l'eau, le rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refolements d'égout (11-010), pour l'année 2019.

ADOPTÉ

40.17 1204395001

CA20 30 03 0076

AUTORISATION - MODIFICATION - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIVISION DE L'HORTICULTURE ET DES PARCS - DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT - AUTORISER UNE DÉPENSE - AUGMENTER - DOTATION BUDGÉTAIRE - AUTORISER - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION - APPROUVER LES VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE SOIT autorisé une modification de la structure organisationnelle de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en ajoutant 16 préposés aux travaux et à la propreté (603240), un chauffeur de véhicule motorisé c (600190) et de un contremaître (221430), du 9 mai au 20 septembre 2020, permettant l'embauche de gardiens de parcs qui seront responsables de l'entretien ménager des chalets, de la propreté et du signalement de bris et/ou anomalies dans les installations et ce, afin d'améliorer la qualité du service dans les parcs, pour un montant de 530 458,43 \$.

QUE SOIT augmenté la dotation budgétaire de la Division de l'horticulture et des parcs d'un montant de 11 980,40 \$ taxes incluses pour l'achat de matériel, outils et vêtements requis pour les nouveaux préposés aux travaux et à la propreté.

QUE SOIT autorisé l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 430 898,13 \$ pour les besoins décrits précédemment.

Approuver les virements de crédits à cette fin.

Imputer cette dépense, après avoir effectué les virements, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles via le budget de fonctionnement et l'affectation de surplus de gestion de la réserve déneigement.

ADOPTÉ

50.01 1201163001

CA20 30 03 0077

DÉSIGNATION - PRÉSIDENT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PÉRIODE DE DEUX ANS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De procéder à la désignation de monsieur Richard Guay, comme président, au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux ans, soit du 3 avril 2020 au 2 avril 2022.

ADOPTÉ

51.01 1203971001

CA20 30 03 0078

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 36

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2020.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement